

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2026

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 05/06/2026
 - Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes
 - Composition de la Commission d'Appel d'Offres (suite irrégularité 1^{ère} composition)
 - Promesse de bail rural à Messieurs CHARLES François et Florent (Fin de bail pour Monsieur Hubert DROULERS)
 - Acquisition tondeuse (décision modificative du BP 2026)
 - Nouveaux chats errants dans la commune
 - Questions diverses (afin que la réponse soit apportée lors de la présente réunion, les questions sont à remonter impérativement avant le 19 juin 2026 par mail)
- Service de coiffure de proximité

Etaient présents : **Tricot** Jean-Luc, **De Matos Machado** Sérafin, **Droulers** Christophe, **Dubas** Patrick, **Boulland** Hélène, **Dauchet** Sabine, **Tricot** Cyril, **Bringard** Christine, **Boulland** Pascal, **Rambures** Francis

Excusée : **Delattre Charton** Patricia **Rousselle** Francine (pouvoir Jean-Luc Tricot), **Dufour** Amandine (pouvoir Christophe Droulers), **Dufour** Claude (pouvoir Pascal Boulland) et **Tourneur** Charline (pouvoir Hélène Boulland)

La séance est ouverte à 18 h 00

*Monsieur Jean-Luc TRICOT demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : « **Maintenance de la vidéoprotection** ». Le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout de ce point.*

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 05/06/2026**

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 juin 2026 a été transmis aux élus par mail en date du 09 juin 2026.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à ce sujet.

Le Conseil Municipal **approuve**, le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 juin 2026.

- **Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes**

Les indemnités de fonction brutes mensuelles des maires et des adjoints sont fixées, pour le présent mandat, selon la valeur du point d'indice brut 1027 au 1^{er} janvier 2026. Cette valeur dépend de la population.

Pour la commune de Méricourt-l'Abbé, la valeur correspond à une population entre 500 et 999 habitants.

- Pour le Maire le taux en % de l'indice brut 1027 correspond à 44.3 % (soit 1820.96 € brut mensuel)
- Pour les adjoints le taux en % de l'indice brut 1027 correspond à 11.77 % (soit 483.81 € brut mensuel)

Monsieur le Maire propose de conserver ces valeurs pour les indemnités de fonction du présent mandat.

VOTE : le conseil municipal décide, à l'unanimité, de conserver ces valeurs pour les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes pour le présent mandat.

- Composition de la Commission d'Appel d'Offres (suite irrégularité 1^{ère} composition)

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2026, les membres de la Commission Appel d'Offres ont été désignés.

Le 28 mai dernier, le contrôle de légalité attire l'attention du Conseil Municipal par l'illégalité de la composition de cette commission, le Maire ne pouvant être élu délégués puisqu'il en est président de droit.

Il convient donc de désigner un nouveau membre titulaire.

Actuellement la commission est ainsi composée :

- Président : Jean-Luc TRICOT
- Titulaires : Christophe DROULERS – Pascal BOULLAND
- Suppléants : Francis RAMBURES, Francine ROUSSELLE et Cyril TRICOT

Monsieur DE MATOS MACHADO, Madame BOULLAND et Monsieur RAMBURES se présentent à cette fonction.

Monsieur RAMBURES ayant été désigné suppléant le 20 mars dernier, et le contrôle de légalité n'ayant pas demandé à ce que la commission soit entièrement renouvelée mais uniquement qu'un nouveau membre du Conseil Municipal soit désigné, les élus déjà nommés le 20 mars dernier conservent leur désignation initiale.

Les candidatures de Monsieur DE MATOS MACHADO et de Madame BOULLAND sont soumises au vote.

VOTE : le conseil municipal décide, la désignation au poste de délégué titulaire de la Commission Appel d'Offres de Madame BOULLAND par 10 voix contre 4 pour Monsieur DE MATOS MACHADO

- Promesse de bail rural à Messieurs CHARLES François et Florent (Fin de bail pour Monsieur Hubert DROULERS)

Un bail lie la commune depuis le 1^{er} janvier 2018 à Mr et Mme Droulers-Lemaire Hubert. Il prend fin au 30 septembre 2026. La contenance totale est de 10 hectares 17 (plaine et marais)

Le fermage annuel est égal à la valeur de 6 quintaux de blé par hectare, au taux légal dont l'indice est basé sur le mois de mars de chaque année.

En 2025 cela représentait une recette de 1 855.59 €

Monsieur Hubert Droulers ne renouvellera pas le bail en octobre 2026.

Messieurs Charles François et Florent (Buire Sur Ancre) souhaitent reprendre le bail.

Madame DAUCHET demande si des chemins sont concernés

Monsieur DROULERS répond que non.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour que le bail soit fait avec Messieurs CHARLES François et Florent aux mêmes conditions qu'auparavant.

VOTE : le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la signature du bail avec Messieurs CHARLES Florent et François aux mêmes conditions que le bail antérieur et autorise le maire à le rédiger.

- Acquisition tondeuse (décision modificative du BP 2026)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle panne de la tondeuse Grin achetée en 2020.

Le coût des réparations pour cette machine s'élève à 954 €. Le nouveau devis de réparation est de 624.56 €.

6 devis pour l'acquisition d'une nouvelle machine équivalente ont été demandés :

- GDM Motoculture : 2096.10 €
- GDM Motoculture : 998.10 €
- Gueudet Agrisomme : 818.10 €
- Regnier Nature : 1273.02 €
- Regnier Nature : 1469.03 €
- Regnier Nature : 1625.40 €

Madame DAUCHET demande si l'ancienne tondeuse est reprise par le prestataire.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y aura pas de reprise de la tondeuse Grin.

Madame DAUCHET précise qu'en l'état il n'est pas nécessaire de prendre une décision modificative du fonctionnement vers l'investissement. Les crédits étant suffisants en investissement, l'application de la fongibilité des crédits suffira.

Les membres du Conseil Municipal sont en majorité d'accord.

Monsieur le Maire procède au vote en 2 temps

VOTE : le conseil municipal accepte. 13 voix POUR contre 1 voix CONTRE à l'application de la fongibilité des crédits en dépenses d'Investissement

VOTE : le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'acquisition d'une tondeuse en remplacement de la Grin auprès de Gueudet Agrisomme pour un montant de 818.10 € TTC.

- Nouveaux chats errants dans la commune

Les maires peuvent procéder à la capture de chats errants sur leur commune qui ne sont pas identifiés, c'est-à-dire qui ne sont ni tatoués ni pucés, et dont l'identité du propriétaire n'est pas connue. Ces chats sont alors stérilisés et identifiés puis replacés dans leur zone d'habitat afin de réduire significativement le risque de recolonisation de la commune par de nouveaux chats errants.

Ce dispositif, présentant une alternative à la fourrière, est dit « chats libres » et peut résulter d'une coopération entre la commune, une association de protection animale et un ou des vétérinaires.

La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde de ces populations de « chats libres » sont placés sous la responsabilité du maire et de l'association de protection des animaux avec laquelle la mairie a conventionné. Le nourrissage de ces populations est autorisé sur les lieux de leur capture

Pour mémoire :

- **En 2024** : 2 mâles et une femelle ont été pris en charge par l'intermédiaire d'une association (SPA) et relâchés dans la commune après opération et identification au nom de la commune (coût pour la commune : 750 €). La SPA n'a pas reconduit car il leur faut un minimum de 15 chats par an.

- **En 2025** : 10 chats ont été pris en charge avec l'aide de l'association « le coup de patte de Ness » (dont 8 chez Mme Lemaire) : stérilisation de 7 femelles et castration de 3 mâles. Les 10 chats ont été identifiés au nom de l'association qui assurera les soins de ces chats libres (coût pour la commune 500 €)

La mairie a reçu un signalement pour 5 chats et 2 autres ont été aperçus vers la gare de Méricourt-l'Abbé.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il autorise la commune à faire de nouveau appel à l'association « le coup de patte de Ness » pour la prise en charge de 10 chats errants, sachant que cette association autorise la mairie à utiliser les bons non utilisés d'une année à l'autre.

Madame DAUCHET demande quels sont les risques liés à la propagation des chats errants.

Les risques sont d'ordre sanitaire (malnutrition, maladie), nuisances (marquage urinaire, miaulements, bagarre, destruction de poubelles) et éthique (faim, froid, canicule, violence de certains humains).

Les élus préfèrent que seuls les chats signalés en mairie fassent l'objet d'une éventuelle prise en charge, à savoir 7 chats au lieu de 10.

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de se positionner pour la prise en charge avec l'association « le coup de patte de Ness » des 7 chats signalés en mairie pour un coût de 350 € (50 € x 7 chats)

VOTE : le conseil municipal accepte par 9 voix POUR, 2 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS à la prise en charge de 7 chats pour 350 € par l'intermédiaire de l'association de protection féline « le coup de patte de Ness ».
--

- **Point ajouter à l'ordre du jour en début de réunion** : « **Maintenance de la vidéoprotection** ».

La Vidéoprotection, mise en place sur la commune, nécessite une maintenance annuelle ainsi que la mise en place des mises à jour logiciels pour garantir son bon fonctionnement et sa pérennité. Elle est primordiale pour répondre aux exigences de la CNIL et RGPD.

La société Hauts-De-France Sécurité, à l'origine de l'installation du système dans les points stratégiques de la commune, propose deux types de maintenance au choix :

-**La maintenance PREVENTIVE** : elle est établie à 66 €HT par mois et comprends une intervention par an

-**La maintenance CURATIVE** : qui est établie à 120 €HT par mois qui représente un contrat tout inclus (Si quelque chose dysfonctionne ils interviennent et remplacent gratuitement le matériel)

Les contrats sont établis sur 24 mois mais il est possible d'opter pour des durées plus longues sur 36 mois ou 48 mois pour bénéficier de remises complémentaires.

Dans tous les cas une visite de maintenance est préconisée, dès que possible, pour réaliser les différentes mises à jour système.

Madame DAUCHET demande pourquoi la vidéosurveillance a été mise en place dans la commune et souhaite savoir s'il y a d'autres devis

Madame BOULLAND répond que des vols et du vandalisme ont été commis dans la commune et précise que les mises à jour des logiciels ne pourront être effectuées par un autre prestataire.

Monsieur le Maire répond que le devis a été établi par l'installateur

Madame DAUCHET dit que 2 devis supplémentaires sont obligatoires.

- Questions diverses

1/ Centre de loisirs pour les vacances (question de Mme Dauchet)

Madame DAUCHET a été sollicitée par plusieurs habitants au sujet du centre de loisirs, organisé l'été à Ribemont-sur-Ancre, par le fait que les familles de Méricourt-l'Abbé ne bénéficient pas des tarifs préférentiels accordés aux familles d'Heilly et de Ribemont-sur-Ancre.

D'après les informations qui lui ont été communiquées, cette situation s'expliquerait par le fait que Méricourt-l'Abbé dispose d'une garderie, mais pas d'un accueil périscolaire, et qu'aucun accord n'a pu être trouvé entre les communes de Méricourt-l'Abbé, Heilly et Ribemont-sur-Ancre pour mettre en place une organisation commune autour du périscolaire.

Elle demande s'il serait envisageable de reconsidérer une association des trois communes sur cette question, dans l'intérêt des familles du village. Une telle démarche permettrait de favoriser l'égalité de traitement entre les habitants du regroupement scolaire et de répondre plus efficacement aux besoins des parents, tout en maintenant le service de garderie existant à Méricourt-l'Abbé.

Par ailleurs, une évolution de la garderie vers un accueil périscolaire pourrait permettre à la commune de bénéficier d'un accompagnement et de subventions de la Caisse d'Allocations Familiales, contribuant ainsi au développement et à la pérennisation de ce service.

À défaut d'évolution sur ce sujet, certaines familles pourraient se tourner vers des établissements ou des structures offrant des solutions d'accueil mieux adaptées à leurs contraintes professionnelles.

À plus long terme, cette situation pourrait avoir des conséquences sur les effectifs du regroupement scolaire. Dans un contexte de baisse démographique, le départ progressif de familles vers d'autres solutions risquerait d'accentuer la diminution du nombre d'élèves dans les classes.

Madame BOULLAND prend la parole afin de préciser les tarifs appliqués dépendent du quotient familial. Le Conseil Municipal a opté, en 2022, pour le remboursement aux familles de la somme de 5 € par semaine et par enfant de la commune fréquentant le Centre de Loisirs des Enfants de l'Ancre (CLEA) quel que soit son âge, sur présentation de la facture et fourniture d'un RIB auprès de la mairie. Au même titre que la commune rembourse 2 € par repas aux familles du village pour les enfants de maternelle.

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la commune.

Concernant l'évolution de la garderie vers un accueil périscolaire, Madame BOULLAND Hélène précise que le service n'a pas été mis en place à Méricourt-L'Abbé afin de ne pas faire concurrence avec le service mis en place à Ribemont-sur-Ancre.

2/ Service de coiffure de proximité.

Offre de mise en place de prestations de coiffure au sein de la commune, notamment pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer ou dans les communes sans salon de coiffure.

Proposition de Madame Ludivine Dupuis, coiffeuse à domicile sur le secteur de Corbie, d'intervenir ponctuellement (quelques heures ou demi-journées) en salle communale ou autre, afin d'offrir un service de proximité, accessible et convivial aux habitants.

Ce type d'organisation permet de regrouper plusieurs rendez-vous sur un même créneau, tout en créant un moment d'échange et de lien social, particulièrement apprécié.

Madame BOULLAND trouve cette proposition très intéressante.

3/ Devis pour retrait matériaux amiantés

Difficulté pour trouver plusieurs prestataires sur le département pour uniquement venir retirer les matériaux déjà démontés.

Après déplacement sur le lieu de stockage, un devis a été établi par l'entreprise G3D désamiantage située à Amiens. Il n'y aura pas de tri possible des déchets (plaques fibro ciment, ardoises, gravats, bois, plâtres et débris). Le montant TTC de la prestation est de 14 848.80 €.

L'intervention facturée se décompose ainsi :

- Mise en place d'une Unité Mobile de Décontamination (UMD)
- Mise en place d'un chariot télescopique
- Équipement des opérateurs en protection jetable et masque à ventilation assistée
- Application d'eau savonneuse par pulvérisation sur le tas de gravats
- Ramassage des plaques, débris ardoises et déchets pollués à l'aide d'un chariot de levage
- Conditionnement en liner benne logoté amiante
- Nettoyage de la zone de travaux
- Evacuation des plaques en centre de traitement agréé
- Transport ADR (accord Européen) conforme pour livraison en centre de traitement
- Traitement des déchets en centre agréé

Dans la mesure du possible, il sera demandé un second devis. Il est difficile de trouver des entreprises qui interviennent après démontage des matériaux.

4/ Devis remise aux normes stockage à la salle de l'Amicale

Suite au rapport établi par la Préfecture suite au passage de la Commission Sécurité à la salle de l'Amicale en novembre 2024, des préconisations ont été faites afin de lever l'avis défavorable émis à cette occasion.

- Supprimer le stockage dans le local de rangement créé en extension ou isoler les lieux de stockage par des planchers hauts et parois coupe-feu
- supprimer le stockage sur la scène
- Initier le personnel au fonctionnement du système d'alarme.

Des devis ont été demandés à des entreprises agréées :

- Labelbaie pour 2 portes CF : 3813.60 €
- V Danière Multiplafonds pour le plancher haut : 20 731.34 €

Il est demandé que ce sujet soit traité en priorité.

5/ Boite à idées

Un administré demande s'il est possible d'installer une boite à idées devant la mairie.

La séance est levée à 19 h 45

Le Maire – Jean-Luc TRICOT

